

# **2017-UNAT-731, Nikwigize**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

UNAT a noté qu'il n'y avait aucun litige quant à la disposition légale applicable régissant la rapidité de la demande de l'appelant à UNT ou que l'évaluation de la direction n'était pas requise car l'appelant contestait une mesure disciplinaire. Unat a jugé que la demande de l'appelant n'était pas à recevoir Ratione tempis, notant que l'appelant lui-même a reconnu que sa demande était intempestive. Sur l'affirmation de l'appelant selon laquelle UNDT a commis une erreur en ne renonçant pas à la limite de temps pour déposer la demande en raison de circonstances exceptionnelles, Unat a jugé que UNDT a correctement appliqué le jugement n ° 2011-UNAT-144 (THIAM) à l'article 8 (3) de la UNDT Statut, mais que UNDT a commis une erreur quand il semblait suggérer qu'une renonciation à des limites de temps pour le dépôt d'une demande ou d'un appel tardif pourrait être demandée dans le cadre d'une demande prématuée. Unat a jugé que, comme la demande de renonciation de l'appelant n'avait pas été déposée avant le délai statutaire de dépôt de la demande, UNDT n'avait aucune compétence ou n'était pas compétent pour déterminer s'il y avait des circonstances exceptionnelles pour renoncer à la date limite. Unat a jugé que l'UNDT avait commis une erreur lorsqu'elle a examiné les raisons fournies par le demandeur pour déterminer s'il représentait des circonstances exceptionnelles pour justifier le retard dans le dépôt de la demande, cependant, unat a jugé que cette erreur n'affecte pas négativement la conclusion ultime de l'UNT que la demande n'était pas ratione temporis à créances. Unat a refusé l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Le demandeur a contesté la décision de le séparer du service pour des raisons disciplinaires au motif que la sanction était disproportionnée. UNDT a constaté que la demande n'était pas à recevoir Ratione tempis et a refusé la demande du demandeur de renoncer au délai légal pour déposer un appel.

## Principe(s) Juridique(s)

Lorsqu'une demande de renonciation n'est pas déposée avant le délai légal pour le dépôt d'une demande à undt a atteint, UNDT n'a aucune compétence pour déterminer s'il existe des circonstances exceptionnelles pour justifier la renonciation à la date limite.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Nikwigize

## Entité

BHRMLE

## Numéros d'Affaires

2016-971

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

3 Jul 2019

## President Judge

Juge Chapman

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

## Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 7

TCNU Statut

- Article 8.1(d)(ii)
- Article 8.3

## Jugements Connexes

UNDT/2016/110